

# La Chronique de L'Oppidum

Journal d'information trimestriel de l'A.S.C.O.T. - Numéro 24 - Avril 1997  
ISSN 1168.7908 - Le numéro 15 F - Abonnement 50 F - Imprimerie spéciale ASCOT -  
CPPAP 73.128 - Directeur de publication : V. Quintin - Dépôt légal : 2ème trim. 1997



Association pour la  
Sauvegarde des  
Côtes de Clermont -  
Chanturgue

81, rue de Beaupeyras  
63100 Clermont-Ferrand

## SOMMAIRE

Éditorial	1
Extension projetée	2
Abonnement	2
Lettre - type	3
Tract à diffuser	5 et 6

## Utilité publique ?

Nous y sommes : Le carrier a déposé en préfecture sa demande de prolongation d'exploitation. L'enquête publique est commencée. Jusqu'au 6 Mai, le public peut consulter le dossier déposé par l'entreprise et peut mentionner ses observations sur les cahiers en mairie de Durtol.

Nous le répétons avec force :

### L'UTILITÉ PUBLIQUE C'EST L'ARRÊT DES DESTRUCTIONS.

Le carrier avance deux arguments principaux pour la poursuite de son exploitation :

- 1) La carrière des Côtes est la plus grosse du département
- 2) S'il ferme, ce sont vingt d'emplois qui seront perdus.

Et, cerise sur le gâteau, il paierait un réaménagement de 17 Millions de francs si on le laisse continuer.

Que valent ces arguments ?

- Le basalte peut être trouvé ailleurs que sur les Côtes de Clermont. Il existe plusieurs carrières au nord de l'agglomération (Châteaugay, Combrailles...). Et le Puy de Mur recèle d'importantes quantités de matériaux.
- La fermeture de la carrière de Durtol/Nohanent implique le développement des carrières existantes, et l'ouverture de la carrière du Puy-de-Mur/Vertaizon. La main-d'oeuvre nécessaire sera naturellement fournie par les employés de la carrière des Côtes. Des engagements peuvent être pris en ce sens.
- Quant à la réhabilitation, il nous paraît indispensable de définir **au préalable ce qu'on veut faire sur ce site**, et cela avec une large concertation entre tous les partenaires (collectivités, agents économiques, associations...). Il est par ailleurs incohérent de détruire un site sous prétexte de le réhabiliter !

Nous demandons le respect de la volonté des 77 communes de la grande agglomération clermontoise qui en 1995 ont voté un texte (le Schéma directeur), définissant les grands axes du développement pour les années qui viennent. Pour les Côtes de Clermont, « *le schéma directeur réaffirme la vocation de ce site à devenir un espace naturel organisé. Cet objectif doit être mis en oeuvre immédiatement* ». On ne saurait être plus clair : **la carrière des Côtes doit s'arrêter en 1998.**

Nous ne doutons pas que l'autorité préfectorale saura voir l'intérêt de la population. Pour l'y aider, nous vous proposons en page 3 une lettre à envoyer aux commissaires enquêteurs, et en pages 5 et 6 un tract à diffuser autour de vous. Faites-en bon usage... ♣

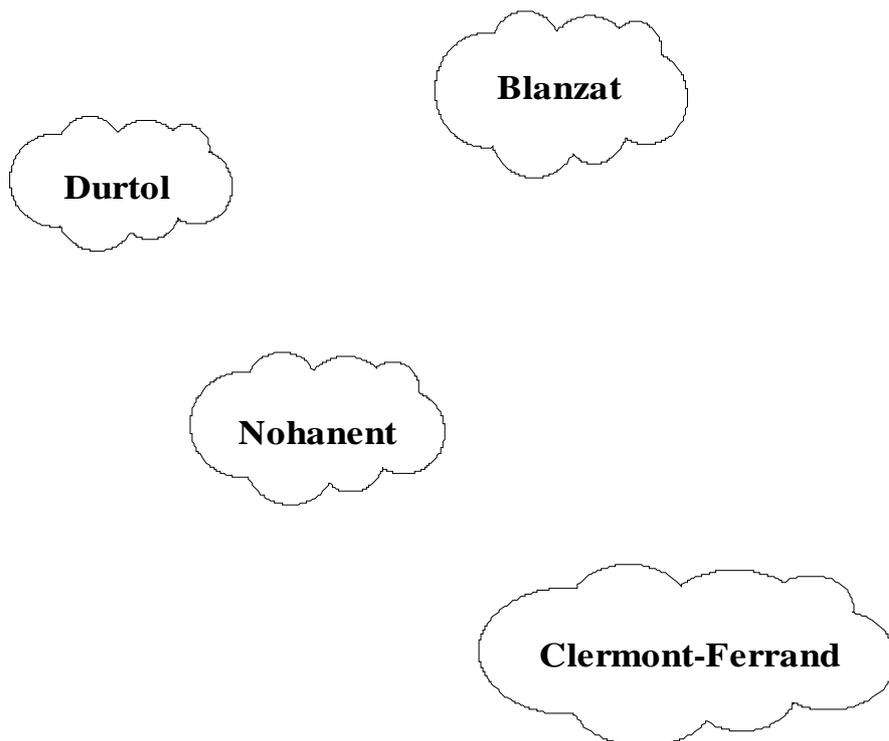
---

---

## PLAN DE L'EXTENSION PROJETEE

---

---



***Il y a urgence : Les lundis 28 avril et 5 mai, à 20 h30 des tracts à distribuer seront à votre disposition au local de l'ASCOT - 81, rue de Beaupeyras à Clermont-Ferrand.***

Adhérez à l'ASCOT, et abonnez-vous à "La Chronique de l'Oppidum".  
Pensez à renouveler votre cotisation et votre abonnement. Votre soutien nous est nécessaire...



Bulletin d'abonnement à "**La Chronique de l'Oppidum**" - Bulletin d'adhésion à l "**ASCOT**"

✉ 81, rue de Beaupeyras - 63100 Clermont-Ferrand - (C.C.P. n° 2 456 - 49 S Clermont-Fd)

Nom/Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Souhaite adhérer à l'ASCOT et recevoir « La Chronique de l'Oppidum ». Ci-joint règlement de 100 F. Une carte d'adhérent me sera remise lors de l'Assemblée générale de printemps.

1ère adhésion

Membre bienfaiteur (150 F ou plus)

Renouvellement

Abonnement seul : 50 F

.....  
.....  
.....

Le ...../...../ .....

A l'attention des Commissaires enquêteurs

Mairie de Durtol  
63830 DURTOL

Messieurs,

***Je m'oppose à la demande d'extension*** de la carrière de Durtol-Nohanent, car celle-ci ne me paraît pas d'utilité publique.

Cet ***espace naturel de proximité***, classé comme tel par le Schéma directeur de l'agglomération clermontoise (77 communes), doit être protégé et mis en valeur.

En effet, ce site recèle de ***nombreuses potentialités*** du point de vue des activités de détente, de loisirs, de découverte et de culture, comme le précise le ***Schéma directeur*** de 1995.

Les recherches archéologiques ont montré la richesse des plateaux des Côtes et de Chanturgue, et sont reconnus par de nombreux scientifiques de renom comme étant ***le site de la bataille de Gergovie***.

On ne peut donc accepter que soit détruit ce patrimoine historique. Il est d'utilité publique de le préserver dans l'intérêt de tous les habitants de l'agglomération.

En outre, l'activité de cette carrière engendre des ***nuisances et des risques insupportables*** dans cette ***zone urbaine*** à forte densité de population.

Parallèlement, il est indispensable de ***trouver un autre site*** (plusieurs ont été proposés dans une étude du BRGM en 94/95) afin de répondre aux besoins en granulats et permettre l'emploi des salariés de la carrière de Durtol.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature :